



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 27 août 2025 à 9 h 15 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Frédéric Cossette, directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250827-2614

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CULTURE, LOISIRS,
SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, soit:

la création d'un poste vacant de conseiller aux infrastructures, classe 7, au salaire annuel de 108 801,61 \$ avec un seuil d'engagement de 82 714,37 \$;

code budgétaire: 60101-721100-111150;

le virement interservices du code 12101-130600-111150 au code 60101-721100-111150;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2025-4174)

CE-20250827-2615

CONGÉDIEMENT

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de procéder au congédiement de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources



humaines le 21 août 2025.

(SD-2025-4428)

Les discussions sur le point 40.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250827-2616

RÉSOLUTION AMENDÉE - APPROBATION - LETTRE
D'INTENTION - GROUPE IMMOBILIER VAN HOUTTE INC.

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20250815-2558, le comité exécutif approuvait la lettre d'intention à présenter à Groupe immobilier Van Houtte inc., propriétaire du Golf Sainte-Rose, visant à confirmer l'intérêt de la Ville de Laval à formaliser les négociations en vue de l'acquisition du Golf Sainte-Rose, nécessaire à des fins de parcs, d'espaces verts et de conservation;

ATTENDU QU'à la suite de la transmission de la lettre d'intention par la Ville à Groupe immobilier Van Houtte inc., ce dernier lui a demandé d'apporter des modifications avant d'accepter la lettre d'intention;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à apporter des modifications et qu'elle a préparé une nouvelle version de la lettre d'intention;

ATTENDU QUE la nouvelle version de la lettre d'intention jointe au sommaire décisionnel remplace la lettre d'intention approuvée par la Ville par la résolution du comité exécutif numéro CE-20250815-2558;

EN CONSÉQUENCE IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20250815-2558.

(SD-2025-4549)

CE-20250827-2617

ACCEPTATION - «ENGAGEMENT À CÉDER»

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 52 149 \$ et par la cession du lot 6 637 632 du cadastre du Québec;

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, un report de la contribution pour fins de parcs pour le lot



6 658 711 dudit cadastre;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente relatif à un report de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pour le lot 6 658 711 dudit cadastre;

d'accepter le transfert de propriété suite à l'engagement signé par Bo Développement inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, le 28 mai 2025, par lequel celui-ci s'engage à céder gratuitement à la Ville de Laval le lot 6 637 632 dudit cadastre à des fins de parcs;

d'accepter le transfert de propriété suite à l'engagement signé par Bo Développement inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit, le 28 mai 2025, par lequel celui-ci s'engage à céder gratuitement à la Ville de Laval le lot 6 637 633 dudit cadastre à d'autres fins municipales;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à préparer l'avis de la greffière ou l'acte de cession requis pour les lots 6 637 632 et 6 637 633 dudit cadastre;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-4171)

À 11 h 18, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière